

# CONTRAT N°

DATE DE LA COMMANDE :

## CONTRAT DE TRAVAIL

## CONTRAT DE MISE A DISPOSITION

Article L. 322-4.16 du Code du Travail

NOM PRÉNOM :

Salaire brut horaire :

Autres indemnités :

Date commencement :

Date de fin :

Durée :

pour la durée de la tâche à effectuer  
et pour une durée minimale de :

Période d'essai : Néant heures jour(s)

Horaires :

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions figurant au dos de l'exemplaire vert que je dois conserver, lesquelles font partie du présent contrat.

Le \_\_\_\_\_ à  
Signatures :

Le Salarié

L'Association

Il est convenu que la personne désignée dans le contrat de travail ci-contre est, pour la durée définie à ce même contrat, mise à la disposition de :  
NOM :

Adresse :

Tél. :

Pour effectuer la tâche suivante

A (lieu d'exécution)

Au prix convenu au tableau "FACTURATION" ci-dessous.

D'un commun accord entre les parties, il est convenu que l'association décline toute responsabilité concernant les travaux exécutés qui le sont sous la conduite de l'utilisateur, lequel a seul pouvoir de direction du travail à effectuer. L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des conditions portées au dos de l'exemplaire bleu et les accepter. En aucun cas il ne paiera directement le salarié.

Le \_\_\_\_\_ à  
Signatures :

L'utilisateur

L'Association

### FACTURATION (exonérée de TVA)

Taux horaire :

Autres :

Compte tenu du caractère social de l'association, le règlement sera effectué au comptant dès réception de la facture.

dates	MATIN arrivée   départ	APRES-MIDI arrivée   départ	total	dates	MATIN arrivée   départ	APRES-MIDI arrivée   départ	total	dates	MATIN arrivée   départ	APRES-MIDI arrivée   départ	total
1				11				21			
2				12				22			
3				13				23			
4				14				24			
5				15				25			
6				16				26			
7				17				27			
8				18				28			
9				19				29			
10				20				30			
Signatures en fin de mission				Le Salarié				L'utilisateur			
											31
											total

OBSERVATIONS

- La liasse des trois premiers feuillets est confiée au salarié, après qu'il l'ait lui-même signée.
- Il la fera signer à l'utilisateur dès l'arrivée sur le lieu de travail.
- En fin de mission, après avoir noté les heures effectuées, il fera à nouveau signer l'utilisateur et signera lui-même.
- L'exemplaire bleu sera laissé à l'utilisateur.
- Le salarié conservera l'exemplaire vert.
- Il ramènera l'exemplaire blanc, à l'Association.